



FONDATION
D'ENTREPRISE
CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES



Appel à projets 2021

« PRESERVONS LA RESSOURCE EN EAU »

Note de présentation

ENTREPRENEURIAL IDÉES
FONDATION PROJETS SOUTIEN ASSOCIATIONS
TERRITOIRE ENGAGEMENT **SOCIAL** DONS
DEVELOPPEMENT RESPONSABILITE
SOLIDARITE ENVIRONNEMENTAL

Thème

Soutenir, initier et accompagner des actions environnementales liées à l'eau sur le territoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, c'est-à-dire les départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône, la Savoie et la Haute Savoie.

Préambule

Depuis sa création, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes a toujours placé la notion d'intérêt général au cœur de son action.

Entre 2000 et 2009, l'engagement de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, consacré par la loi de 1999, s'est matérialisé par le soutien financier accordé à de très nombreux projets d'économie locale et sociale. En 2010, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes a revisité cet engagement en créant la Fondation d'entreprise Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

La Fondation Caisse d'Epargne Rhône Alpes a pour objet de soutenir des opérations de solidarité en Rhône Alpes autour de 3 axes :

- SOCIAL : s'impliquer pour favoriser l'autonomie sociale des personnes fragilisées par la maladie, le handicap, l'âge ou les accidents de la vie,
- ENTREPRENEURIAL : s'engager dans la création et le développement de l'emploi sur son territoire,
- ENVIRONNEMENTAL : soutenir, initier et accompagner des actions environnementales sur son territoire.

L'eau : une richesse pour notre territoire

L'axe environnemental est en lien fort avec la politique RSE menée par la Caisse d'Epargne sur son territoire à travers l'eau dans tous ses états. Cet intérêt est à la fois d'ordre :

- environnemental avec la préservation du paysage, des zones humides et des sites d'intérêt écologique,
- économique en lien avec diverses activités touristiques dont le ski, la plaisance, etc...
- industriel telle que l'hydroélectricité, les eaux minérales, etc.

Objectifs de l'appel à projet

- Susciter et aider des initiatives locales originales.
- Accompagner les projets du territoire prenant en compte la protection globale de la ressource en eau.
- Favoriser l'innovation, l'émergence de nouveaux porteurs de projet.

Les candidats

L'appel à projet de la Fondation CERA s'adresse uniquement à des structures ou des organismes d'intérêt général habilités à émettre des reçus fiscaux. Le lieu du projet doit se situer sur le territoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes : départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône et les deux Savoie.

Les critères d'éligibilité

Le projet à financer doit :

- être un projet d'investissement,
- présenter un lien direct avec le thème de l'eau,
- apporter une valeur ajoutée significative en lien avec l'environnement.

Les structures ne devront pas avoir bénéficié d'une aide de la Fondation au cours des 24 derniers mois.

Actions pouvant être soutenues

Les actions pouvant être soutenues sont les investissements matériels et immatériels rendus nécessaires par ce projet.

Ne pourront être retenus :

- les initiatives à caractère individuel,
- le fonctionnement régulier des organismes et leurs missions de base.

Les financements

Le soutien sera concrétisé par un don en mécénat. S'agissant d'un dispositif fiscal spécifique, l'organisme, pour recevoir ce don (et émettre en toute légalité un reçu) doit être éligible et principalement reconnu d'intérêt général.

Les frais de fonctionnement de la structure ne sont pas subventionnés.

Calendrier

- Avril 2021 : lancement de l'appel à projets
- **31 août 2021 : Date limite de dépôt des dossiers de candidature**
- Septembre 2021 : pré-instruction des dossiers
- Octobre 2021 : Avis du comité d'experts sur les dossiers reçus
- Novembre 2021 : Vote du CA sur les dossiers retenus et information des candidats.

Contenu du dossier de candidature

Les porteurs de projets doivent faire parvenir à la Fondation CERA un dossier complet à remplir sur la plateforme dédiée : <https://cera.projets-caisse-epargne.fr/fr/>

Les pièces à fournir figurent sur ce site. Au besoin, un argumentaire détaillé du projet sera fourni et envoyé par mail à l'adresse : chantal.guillet@cera.caisse-epargne.fr

La sélection des dossiers

Le Comité d'expertise environnementale s'assure de l'éligibilité du projet et émet un avis qui sera soumis ensuite au Conseil d'Administration de la Fondation ou de la Société locale d'épargne concernée, pour décision.

Il est habilité à statuer sur tous les dossiers déposés.

Il veille à une représentation géographique équilibrée des dossiers sur le territoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

Le débloqué des fonds

Le débloqué des fonds sera subordonné à la signature préalable d'une convention entre la Fondation CERA et le porteur du projet. Il s'effectuera sur présentation de factures acquittées.

Le contrôle de l'exécution des projets

Les projets soutenus feront l'objet d'une évaluation dans l'année qui suit le versement, afin de contrôler l'utilisation des fonds et les résultats obtenus par le projet.

Le retrait des dossiers

Un seul point d'entrée pour déposer un dossier : le site <https://cera.projets-caisse-epargne.fr/fr/>

La présente note de présentation peut être obtenue :

- soit par mail à l'adresse : chantal.guillet@cera.caisse-epargne.fr
- soit par courrier postal à l'adresse suivante : Fondation d'Entreprise CERA – Tour Incity – 116 cours Lafayette 69003 LYON, à l'attention de Chantal GUILLET.

Quelques exemples de belles actions soutenues par la Fondation CERA en 3 ans :

Lac d'Annecy : Restauration du fonctionnement hydraulique et lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Lac Léman : conception d'un outil pédagogique à l'entrée de la réserve naturelle du Delta de la Dranse.

Lacs sentinelles : aide à la création d'une base de données et d'un site internet.

Réhabilitation de la décharge de Bénonces, nettoyage puis réhabilitation des berges de la Pernaz

Renaturation du canal de Terre-Nue

Rénovation du sentier des Arpelières

Restauration de la continuité écologique au moulin Neuf sur la commune de Malafretaz

Réhabilitation du Guiers Mort

Réfection d'un sentier en traverses de chemins de fer au sein de la réserve naturelle du bout du lac d'Annecy

Préservation de la qualité de la ressource en eau du marais de la Deisse

Suivi de la dynamique et des flux de dispersion des populations de truite commune sur le torrent du Bacheux

Aménagement écologique et pédagogie de la gravière de la Rivoire

Création d'une zone humide par remise en eau du Grand Albert

Création d'un observatoire faunistique sur la rivière Broulon

Création d'un bassin de stockage des eaux pluviales et modernisation du système d'irrigation

Projet sentier écologique de conservation de rivière...

Pour toute demande d'information :

Chantal GUILLET - ☎ 04 72 60 25 79